Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260709-CCAS_2026_7-DE

POULDREUZIC
Mairie de POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du C.C.A.S.

Le 9 juillet 2026 à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de POULDREUZIC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe RONARC'H.

Etaient présents : M. Philippe RONARC'H, Mme Michèle BUREL, Mme Christelle GUEZENGAR, Madame Nathalie CROUSIER, Madame Corinne RAPHALEN, Madame Christine LE PESQUE LE GOFF, Mme Viviane CELTON, Madame Jeanine KEROUEDAN.
Etaient absents : Mme Martine COIC, Monsieur Olivier CHAPPEY, Mme Armelle RONARC'H, Madame Hélène LE CORRE, Mme Chloé ANDRO
Madame Christine LE PESQUE LE GOFF est désignée secrétaire de séance

Date de convocation : 3 juillet 2026

****

Objet : délibération n° 07/2026 – Décision modificative n°1 CCAS

Monsieur le Président indique que le CCAS cotise pour ses membres extérieurs à l'URSSAF. Le montant de la cotisation a augmenté et le Trésor Public demande d'anticiper une potentielle augmentation sur 2027.

Il propose donc la modification suivante :

c/6288 Autres charges à caractère général : - 50,00 €
c/6451 Cotisations URSSAF : +50,00 €

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 9 juillet 2026
Pour extrait conforme,

Le Président, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance,
Christine LE PESQUE LE GOFF

C.C.A.S. DE POULDREUZIC R.F. 29170 (Finistère)

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication